



Arrêté n°DA18075AT

**Portant sur une restriction de circulation sur la
RD n° D52**

DIM-ED

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie -signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et du personnel de l'entreprise chargé de réaliser les travaux de réparations localisées de chaussée sur RD n° D52 du PR 11+430 au PR 11+700, sur le territoire de la commune de Viterne ;

VU l'avis favorable de la commune de VITERNE du 16/04/2018 autorisant la déviation via la voirie communale reliant la RD 52 à la RD 974 ;

VU l'arrêté municipal de VITERNE n° 26/2018 du 17/04/2018 levant temporairement l'interdiction de circulation appliquée aux véhicules affectés au transport de marchandises sur la voie communale « *Sentier de Vézélise* » ;

SUR proposition de madame la directrice générale des services départementaux ;

ARRETE

Article 1er - Du mercredi 25 avril 2018 au vendredi 27 avril 2018 en permanence, toute circulation est interdite sur la **RD 52** entre les PR 11+430 (carrefour RD 974) et PR 11+700 (carrefour voie communale) **sauf et exclusivement dans le cadre de l'activité du chantier** pour les entreprises intervenantes, le gestionnaire de la voirie départementale et les services publics de secours et de sécurité.

Article 2 - Les usagers doivent emprunter la déviation suivante :

Article 3 - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'intervenant sous la responsabilité du maître d'ouvrage des travaux.

Article 4 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

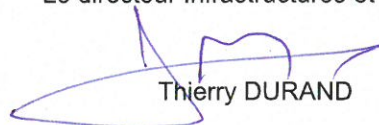
Et adressé en copie à :

- Monsieur le Maire de la commune de Viterne,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

NANCY, le 19/04/2018

**LE PRESIDENT DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Pour le président du conseil départemental,
Le directeur Infrastructures et Mobilité


Thierry DURAND

RD52 – VITERNE – Coupure et déviation réparation localisée de la chaussée de la RD52 - 2018

Utilisation du réseau communal

